

Avis n° 2014-1009
de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 septembre 2014
sur les dossiers tarifaires de La Poste reçus le 1^{er} août 2014
relatifs aux offres d’envois de colis national relevant du service universel

L’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, (ci-après, l’Autorité),

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE) et notamment ses articles L. 5-2, 3°, R. 1-1-10 et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2014-0841 de l’Autorité en date du 22 juillet 2014 fixant les caractéristiques d’encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu l’avis n° 2013-0217 de l’Autorité en date du 12 février 2013 sur les dossiers tarifaires de La Poste du 21 janvier 2013 relatifs aux offres d’envois d’objets relevant du service universel ;

Vu l’avis n° 2014-0193 de l’Autorité en date du 18 février 2014 relatif à une modification du catalogue des prestations du service universel postal ;

Vu l’avis n° 2014-0683 de l’Autorité en date du 10 juin 2014 relatif à une modification du catalogue des prestations Outre-Mer du service universel postal ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées par La Poste à la date du 1^{er} juillet 2014 ;

Vu les dossiers tarifaires décrivant les évolutions tarifaires des offres métropole et outre-mer du colis relevant du service universel, transmis par La Poste par courrier reçu le 1^{er} août 2014 ;

Vu les éléments complémentaires reçus de La Poste le 3 septembre 2014 ;

Après en avoir délibéré le 16 septembre 2014,

I. – Cadre règlementaire

Le 3° de l’article L. 5-2 du code des postes et des communications électroniques dispose que l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes « (...) *est informée par La Poste, avant leur entrée en vigueur, des tarifs des prestations du service universel. Dans un délai d’un mois à compter de la transmission de ces tarifs, elle émet un avis public* ».

L’article R. 1-1-13 du CPCE précise que « *La Poste fournit à l’Autorité de régulation des*

communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services relevant du service universel ».

En application de ces dispositions, La Poste a transmis à l'Autorité, par courrier reçu le 1^{er} août 2014, un projet de modification des tarifs, pour mise en application au 1^{er} janvier 2015, de ses offres d'envois de colis relevant du service universel, complété par des éléments transmis à l'Autorité le 3 septembre 2014.

II. – Contexte

II.1. – Les modifications du catalogue

La Poste avait transmis le 14 février 2014 un dossier de modification de l'offre égrenée de service universel destinée aux particuliers (gamme timbre-poste, dite « TP ») et aux entreprises sur la gamme nationale métropole. Ces évolutions avaient été étendues à la gamme outre-mer par un dossier transmis par La Poste le 28 mai 2014. Conformément aux articles L. 1, R. 1 et R. 1-1-10 du code des postes et des communications électroniques, l'Autorité avait rendu les avis n° 2014-0193 du 18 février 2014 et n° 2014-0683 du 10 juin 2014. Les évolutions, qui interviendront au 1^{er} janvier 2015, seront les suivantes :

- une modification des conditions d'utilisation des produits de la gamme égrenée du courrier de manière à permettre l'envoi de marchandises et pas uniquement de correspondances, l'épaisseur maximale de ces envois étant limitée à 3 centimètres ;
- l'insertion au catalogue du service universel d'une nouvelle offre appelée Lettre suivie ; elle fera l'objet d'un suivi en ligne ; elle pourra être affranchie en guichet, en automate ou en ligne ; elle sera disponible pour les envois de moins de 3 centimètres d'épaisseur et pesant jusqu'à 2 kilogrammes (hors service universel, elle sera également disponible pour les envois pesant jusqu'à 3 kilogrammes) ;
- la suppression de l'offre Mini Max, destinée aux envois de marchandises d'une épaisseur maximale de 2 centimètres et d'un poids de moins d'1 kilogramme.

II.2. – L'encadrement tarifaire pour les années 2015-2018

La décision n° 2014-0841 de l'Autorité en date du 22 juillet 2014 fixant les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal a fixé le plafond d'augmentation accordé à La Poste à l'inflation augmentée de 3,5 % par an sur la période 2015-2018, avec un plafond de consommation du *price-cap* pour l'année 2015 fixé à 50 % du total des hausses disponibles en réel sur la période. L'appréciation du respect du plafond de l'encadrement tarifaire pluriannuel intervient tous les ans jusqu'en 2018.

Pour l'année 2015, le tunnel de consommation est fixé à 50 % de la somme des augmentations annuelles, en termes réels (soit 14 %), prévues par le dispositif d'encadrement défini par la décision n° 2014-0841, soit 7 %. En outre, la prévision d'inflation retenue est de 1,5 %, correspondant, comme le prévoit la décision n° 2014-0841, en l'absence de la valeur issue du projet de loi de finances, à celle du programme de stabilité du Gouvernement du 23 avril 2014.

Le plafond de l'encadrement tarifaire est donc égal à 8,5 % en nominal en 2015.

III. – Description des évolutions envisagées par La Poste

III.1. – Description des offres

Le produit « Colissimo » est une offre de service universel destinée à l'envoi de marchandises. Cette offre est dite « égrenée », c'est-à-dire qu'elle est vendue à l'unité et s'adresse en priorité aux particuliers ou aux petits professionnels.

Le « Colissimo » comporte une assurance en cas de perte ou de retard ainsi qu'un système de suivi des envois. Une preuve de dépôt est remise à l'expéditeur lors du dépôt de l'envoi qui s'effectue obligatoirement dans les points de contact de La Poste. L'affranchissement peut être réalisé en point de contact ou en ligne. Quand cette dernière possibilité est ouverte, elle s'accompagne d'une remise tarifaire de 5 %.

Les offres d'envois de colis de La Poste relevant du service universel se déclinent en trois gammes : la gamme « Colis national métropole » relative aux envois en métropole ou au sein d'un même département d'outre-mer, la gamme « Colis outre-mer » relative aux envois entre la métropole et l'outre-mer, ainsi qu'aux envois entre départements d'outre-mer, et la gamme « Colis international », relative aux envois à destination de l'étranger. Le présent avis ne porte que sur les gammes « Colis national métropole » et « Colis outre-mer ».

Le dossier de La Poste envisage, au 1^{er} janvier 2015, de garder le tarif des envois compris entre 0 et 250 g inchangé. Par ailleurs, dans le contexte de simplification de ses gammes, La Poste souhaite réduire les 6 tranches tarifaires supérieures à 2 kg à seulement 3 tranches tarifaires (les tranches 2 – 3 kg et 3 – 5 kg deviennent la tranche 2 – 5 kg ; les tranches 5 – 7 kg et 7 – 10 kg deviennent la tranche 5 – 10 kg et les tranches 10 – 15 kg et 15 – 20 kg deviennent la tranche 10 – 20 kg).

Concernant le colis outre-mer, La Poste prévoit de passer de 4 à 3 grilles tarifaires et de réduire le nombre de tranches de poids supérieures à 2 kg : les trois tranches 2-3, 3-4 et 4-5 kg deviendront une tranche 2-5 kg ; les cinq tranches 5-6, 6-7, 7-8, 8-9 et 9-10 kg deviendront une tranche 5-10 kg ; les deux tranches 10-15 et 15-20 kg deviendront une tranche 10-20 kg.

Ces évolutions participent à l'effort de simplification de sa gamme engagé par La Poste. Elles apparaissent donc comme une modernisation bienvenue de l'offre postale, comme le relevait l'Autorité dans son avis n° 2014-0193 relatif à une modification du catalogue des prestations du service universel postal.

III.2. – Evolutions tarifaires des offres d'envois de colis national

La Poste prévoit des augmentations des tarifs d'affranchissement au 1^{er} janvier 2015 dont les valeurs moyennes sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le détail des évolutions tarifaires est présenté en annexe.

Colis relevant du service universel	Hausse tarifaire au 1 ^{er} mars 2014	Hausse tarifaire envisagée au 1 ^{er} janvier 2015
Offre métropole	2,9 %	1,9 %
Offre outre-mer	3,0 %	2,6 %
Moyenne	2,9 %	2,0 %

L'augmentation prévue par La Poste des tarifs du colis métropole au 1^{er} janvier 2015 est inférieure de 1 point à celle réalisée en 2014. Le niveau des hausses apparaît donc raisonnable.

En ce qui concerne le colis outre-mer, La Poste n'a procédé à aucun mouvement tarifaire en 2011 et en 2012. Au 1^{er} mars 2013, La Poste avait prévu une hausse de 4,3 %, soit un point de plus que l'augmentation de l'offre métropole. À la suite de l'avis de l'Autorité¹, la hausse sur les offres outre-mer a été ramenée à 3,2 %, soit une augmentation comparable à celle de l'offre métropole. Au 1^{er} mars 2014, La Poste a réalisé une hausse comparable à celle de l'offre métropole, de 3,0 %. Au 1^{er} janvier 2015, la hausse prévue par La Poste sur le colis outre-mer est de 2,6 % soit une hausse supérieure à celle du colis métropole mais inférieure aux hausses réalisées en 2013 et en 2014.

En ce qui concerne les options droits de recommandation (de 2,50 à 7,00 euros selon le niveau choisi), l'avis de réception (1,30 euro) et le supplément tarifaire pour les colis dits non-standard (6,00 euros)², leurs tarifs demeurent inchangés en 2015.

L'affranchissement en ligne octroie une remise de 5 %. Cette possibilité a été étendue aux envois au départ de l'outre-mer, le 1^{er} mars 2014.

IV. – Analyse

IV.1. – Au regard de l'encadrement tarifaire

IV.1.1. – Consommation de price-cap

Les évolutions prévues par La Poste se traduisent par une hausse moyenne des tarifs du colis national relevant du service universel de 2,4 % entre l'année 2014 (année pleine) et l'année 2015. Elles représentent un surcroît de chiffre d'affaires de [...] M€ et s'inscrivent dans un contexte de légère baisse des volumes (+ 0,3 % en 2012 et – 3,0 % en 2013).

Les offres d'envoi des gammes « Colis national métropole » et « Colis outre-mer » représentent 0,2 % des trafics et 3,6 % du chiffre d'affaires du périmètre soumis à encadrement tarifaire en 2013.

¹ Avis n° 2013-0217 en date du 12 février 2013.

² Ces colis se définissent de la manière suivante :

- Colis "encombrants" c'est-à-dire les colis dont la somme des côtés (longueur + largeur + hauteur) est comprise entre 150 cm et 200 cm ou bien dont l'un des côtés est supérieur à 100 cm ;
- Colis "non stables" c'est-à-dire les colis dont la forme ne garantit pas la stabilité et n'évite pas le renversement des colis (ex. : sphérique, cylindrique, rouleau...) ;
- Colis non ou mal emballés, ou colis dont l'emballage génère des risques de blocage par la machine de tri (ex. : ficelle).

La hausse du tarif moyen de 2,4 % sur ces gammes contribue pour l'année 2015 à hauteur de 0,10 % à l'augmentation des tarifs du service universel sur le périmètre de référence.

IV.1.2 – Ecart entre les offres métropole et outre-mer

Concernant le colis national métropole, la hausse envisagée en 2015, de 2,4 % en année pleine, est moins forte que celle observée en 2014 en dépit du fait que la hausse ait lieu au 1^{er} janvier et non au 1^{er} mars. Le tarif de la première tranche de poids 0-250 g reste stable, ce qui conduit à modérer la hausse à 1,8 % sur la tranche 0-1 kg, qui représente [...] % des volumes d'envois du colis national métropole.

En ce qui concerne l'outre-mer, l'évolution tarifaire de 3,1 % en année pleine est supérieure à celle de la métropole. L'Autorité avait recommandé, dans son avis n° 2013-0217 en date du 12 février 2013, que les tarifs des offres outre-mer n'augmentent pas significativement plus que ceux de la métropole pour les années à venir. Cependant, les contributions du colis outre-mer étaient inférieures à celles du colis métropole en 2012. Grâce à un changement dans la structure de consommation, cet écart s'est réduit en 2013 et la différence de 0,7 point entre les hausses outre-mer et métropole prévues par La Poste permettrait d'arriver à des contributions de même niveau en 2015.

IV.2. – Analyse des taux de marge

Les augmentations tarifaires envisagées par La Poste en 2015 permettent de limiter la baisse des taux de marge des gammes Colissimo nationales. En outre, ces augmentations tarifaires permettent de réduire l'écart constaté entre les contributions de l'offre métropole et celles de l'offre outre-mer. Cependant, l'Autorité, conformément aux recommandations formulées dans son avis n° 2013-0217 en date du 12 février 2013, sera attentive à l'avenir à ce que l'écart tarifaire entre les offres métropole et les offres outre-mer ne s'accroisse pas.

V. – Effet sur les consommateurs

Les évolutions tarifaires envisagées par La Poste en 2015 sur le colis national conduisent à une hausse moyenne des tarifs de 2,0 %. Selon des projections de trafics, le colis national représentera environ 14 % de la consommation annuelle des ménages en services postaux en 2015.

Les évolutions tarifaires envisagées par La Poste en 2015 sur le colis national devraient induire une hausse marginale de la dépense totale des ménages en services postaux de 0,3 %.

VI. – Conclusion

Au regard des éléments présentés, l'Autorité émet un avis favorable sur les tarifs des offres du colis national relevant du service universel.

Le directeur général de l'Autorité est chargé de notifier le présent avis à La Poste.

Il sera rendu public, sous réserve des secrets protégés par la loi, et publié au *Journal officiel* de la République française et sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 16 septembre 2014

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

[...] Passages relevant des secrets protégés par la loi

Annexe à l'avis n° 2014-1009
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Tarifs de l'offre « Colissimo guichet »

Colissimo métropole affranchi en point de contact (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 250 g	5,50	5,50	0,0%
250 - 500 g	6,30	6,45	2,4%
500 - 750 g	7,10	7,25	2,1%
750 g- 1 kg	7,75	7,90	1,9%
1 - 2 kg	8,80	8,95	1,7%
2 - 3 kg	10,05	11,50	14,4%
3 - 5 kg	12,35	11,50	-6,9%
5 - 7 kg	14,65	16,50	12,6%
7 - 10 kg	18,05	16,50	-8,6%
10 - 15 kg	20,85	24,50	17,5%
15 - 20 kg	29,25	24,50	-16,2%

Colissimo métropole affranchi en ligne (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 250 g	5,23	5,23	0,0%
250 - 500 g	5,99	6,13	2,3%
500 - 750 g	6,75	6,89	2,1%
750 g- 1 kg	7,36	7,51	2,0%
1 - 2 kg	8,36	8,50	1,7%
2 - 3 kg	9,55	10,93	14,5%
3 - 5 kg	11,73	10,93	-6,8%
5 - 7 kg	13,92	15,68	12,6%
7 - 10 kg	17,15	15,68	-8,6%
10 - 15 kg	19,81	23,28	17,5%
15 - 20 kg	27,79	23,28	-16,2%

Colissimo recommandé guichet*			
Niveau de recommandation	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
Taux R1	2,50	2,50	0,0%
Taux R2	3,40	3,40	0,0%
Taux R3	4,60	4,60	0,0%
Taux R4	5,80	5,80	0,0%
Taux R5	7,00	7,00	0,0%

* Les tarifs ci-dessus s'ajoutent aux tarifs du Colissimo métropole affranchi en point de contact ou en ligne.

Annexe à l'avis n° 2014-1009
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Tarifs de l'offre outre-mer

Il existe 4 grilles tarifaires pour le « Colissimo outre-mer » :

▪ **Grille 1 :**

- Relations réciproques entre la France métropolitaine, Monaco, Andorre et les départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ;

▪ **Grille 2 :**

- Relations réciproques entre la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Guyane,
- Relations réciproques entre la Réunion et Mayotte ;

▪ **Grille 3 :**

- Au départ de la France métropolitaine vers les collectivités d'outre-mer (la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Terres Australes et Antarctiques françaises, les îles Eparses, Clipperton, Wallis-et-Futuna),
- Au départ des départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy vers les collectivités d'outre-mer (la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Terres Australes et Antarctiques françaises, les îles Eparses, Clipperton, Wallis-et-Futuna) ;

▪ **Grille 4 :**

- Au départ des départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte), Saint-Martin, Saint-Barthélemy vers les destinations d'outre-mer éloignées.

Annexe à l'avis n° 2014-1009
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Colissimo outre-mer affranchi en point de contact (grille 1) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	8,95	9,15	2,2%
500 g- 1 kg	13,55	13,85	2,2%
1 - 2 kg	18,50	18,90	2,2%
2 - 3 kg	23,45	28,00	19,4%
3 - 4 kg	28,40	28,00	-1,4%
4 - 5 kg	33,35	28,00	-16,0%
5 - 6 kg	38,30	45,00	17,5%
6 - 7 kg	43,25	45,00	4,0%
7 - 8 kg	48,20	45,00	-6,6%
8 - 9 kg	53,15	45,00	-15,3%
9 - 10 kg	58,10	45,00	-22,5%
10 - 15 kg	83,10	101,00	21,5%
15 - 20 kg	108,10	101,00	-6,6%

Colissimo outre-mer affranchi en point de contact (grille 2) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	6,00	6,45	7,5%
500 g- 1 kg	7,20	7,90	9,7%
1 - 2 kg	8,40	8,95	6,5%
2 - 3 kg	9,60	11,50	19,8%
3 - 4 kg	10,80	11,50	6,5%
4 - 5 kg	12,00	11,50	-4,2%
5 - 6 kg	13,20	16,50	25,0%
6 - 7 kg	14,40	16,50	14,6%
7 - 8 kg	15,60	16,50	5,8%
8 - 9 kg	16,80	16,50	-1,8%
9 - 10 kg	18,00	16,50	-8,3%
10 - 15 kg	20,20	24,50	21,3%
15 - 20 kg	22,40	24,50	9,4%

Colissimo outre-mer affranchi en point de contact (grille 3) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	10,70	10,95	2,3%
500 g- 1 kg	16,20	16,55	2,2%
1 - 2 kg	28,55	29,20	2,3%
2 - 3 kg	40,90	48,50	18,6%
3 - 4 kg	53,25	48,50	-8,9%
4 - 5 kg	65,60	48,50	-26,1%
5 - 6 kg	77,95	95,00	21,9%
6 - 7 kg	90,30	95,00	5,2%
7 - 8 kg	102,65	95,00	-7,5%
8 - 9 kg	115,00	95,00	-17,4%
9 - 10 kg	127,35	95,00	-25,4%
10 - 15 kg	189,15	250,00	32,2%
15 - 20 kg	250,95	250,00	-0,4%

Annexe à l'avis n° 2014-1009
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Colissimo outre-mer affranchi en point de contact (grille 4) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	10,50	10,95	4,3%
500 g- 1 kg	16,30	16,55	1,5%
1 - 2 kg	29,40	29,20	-0,7%
2 - 3 kg	42,50	48,50	14,1%
3 - 4 kg	55,60	48,50	-12,8%
4 - 5 kg	68,70	48,50	-29,4%
5 - 6 kg	81,80	95,00	16,1%
6 - 7 kg	94,90	95,00	0,1%
7 - 8 kg	108,00	95,00	-12,0%
8 - 9 kg	121,10	95,00	-21,6%
9 - 10 kg	134,20	95,00	-29,2%
10 - 15 kg	198,20	250,00	26,1%
15 - 20 kg	262,20	250,00	-4,7%

Colissimo outre-mer affranchi en ligne (grille 1) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	8,50	8,69	2,2%
500 g- 1 kg	12,87	13,16	2,3%
1 - 2 kg	17,58	17,96	2,2%
2 - 3 kg	22,28	26,60	19,4%
3 - 4 kg	26,98	26,60	-1,4%
4 - 5 kg	31,68	26,60	-16,0%
5 - 6 kg	36,39	42,75	17,5%
6 - 7 kg	41,09	42,75	4,0%
7 - 8 kg	45,79	42,75	-6,6%
8 - 9 kg	50,49	42,75	-15,3%
9 - 10 kg	55,20	42,75	-22,6%
10 - 15 kg	78,95	95,95	21,5%
15 - 20 kg	102,70	95,95	-6,6%

Annexe à l'avis n° 2014-1009
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Colissimo outre-mer affranchi en ligne (grille 2) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	5,70	6,13	7,5%
500 g- 1 kg	6,84	7,51	9,8%
1 - 2 kg	7,98	8,50	6,5%
2 - 3 kg	9,12	10,93	19,8%
3 - 4 kg	10,26	10,93	6,5%
4 - 5 kg	11,40	10,93	-4,1%
5 - 6 kg	12,54	15,68	25,0%
6 - 7 kg	13,68	15,68	14,6%
7 - 8 kg	14,82	15,68	5,8%
8 - 9 kg	15,96	15,68	-1,8%
9 - 10 kg	17,10	15,68	-8,3%
10 - 15 kg	19,19	23,28	21,3%
15 - 20 kg	21,28	23,28	9,4%

Colissimo outre-mer affranchi en ligne (grille 3) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	10,17	10,40	2,3%
500 g- 1 kg	15,39	15,72	2,1%
1 - 2 kg	27,12	27,74	2,3%
2 - 3 kg	38,86	46,08	18,6%
3 - 4 kg	50,59	46,08	-8,9%
4 - 5 kg	62,32	46,08	-26,1%
5 - 6 kg	74,05	90,25	21,9%
6 - 7 kg	85,79	90,25	5,2%
7 - 8 kg	97,52	90,25	-7,5%
8 - 9 kg	109,25	90,25	-17,4%
9 - 10 kg	120,98	90,25	-25,4%
10 - 15 kg	179,69	237,50	32,2%
15 - 20 kg	238,40	237,50	-0,4%

Annexe à l'avis n° 2014-1009
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Colissimo outre-mer affranchi en ligne (grille 4) (en euro)			
Tranche de poids	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
0 - 500 g	9,98	10,40	4,2%
500 g- 1 kg	15,49	15,72	1,5%
1 - 2 kg	27,93	27,74	-0,7%
2 - 3 kg	40,38	46,08	14,1%
3 - 4 kg	52,82	46,08	-12,8%
4 - 5 kg	65,27	46,08	-29,4%
5 - 6 kg	77,71	90,25	16,1%
6 - 7 kg	90,16	90,25	0,1%
7 - 8 kg	102,60	90,25	-12,0%
8 - 9 kg	115,05	90,25	-21,6%
9 - 10 kg	127,49	90,25	-29,2%
10 - 15 kg	188,29	237,50	26,1%
15 - 20 kg	249,09	237,50	-4,7%

Colissimo outre-mer recommandé*			
Niveau de recommandation	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
Taux R1	2,50	2,50	0,0%
Taux R2	3,40	3,40	0,0%
Taux R3	4,60	4,60	0,0%
Taux R4	5,80	5,80	0,0%
Taux R5	7,00	7,00	0,0%

* Les tarifs ci-dessus s'ajoutent aux tarifs du Colissimo outre-mer affranchi en point de contact ou en ligne.